

B.P.J.E.P.S

ÉDUCATEUR SPORTIF

"ESCRIME POUR TOUS"

Année
2027



PRÉROGATIVES DU DIPLÔME ET EMPLOIS VISÉS

Le BPJEPS mention «escrime pour tous» est un diplôme d'animateur spécialiste. Ce professionnel, couramment appelé «prévôt d'Etat d'escrime», est en capacité d'assurer en autonomie, la réalisation d'animations et d'accompagner le développement de sa structure.

Il doit notamment :

- ✓ Travailler collectivement auprès de tous les publics, du très jeune enfant au senior
- ✓ Animer et sécuriser au sein du club toutes les pratiques,
- ✓ Faire progresser techniquement les adhérents grâce à la leçon individuelle dans l'option délivrée.
- ✓ Promouvoir et proposer des activités de découverte des trois armes d'escrime sportive olympique, de l'escrime artistique et de spectacle ainsi que du sabre laser; et des compétences approfondies dans l'option délivrée.

Le titulaire du BPJEPS "escrime pour tous" peut encadrer les activités en autonomie de manière indépendante ou au sein de structures proposant des activités escrime.

Il peut exercer dans des structures associatives ou commerciales, au sein de collectivités territoriales, dans des structures de loisirs touristiques, villages vacances, centre de loisirs, comités d'entreprise...



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de préparer au BPJEPS "escrime pour tous" (diplôme de niveau 4, Ministère Jeunesse et Sports).

A l'issue de la formation et de sa période d'alternance, le stagiaire doit être en capacité de :

- BC1** : concevoir et mettre en oeuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- BC2** : valoriser les activités et les projets d'une structure du champ sport ou de l'animation
- BC3** : encadrer en sécurité des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en escrime :
 - A. 2 armes olympique (fleuret, sabre, épée)
 - B. 1 arme olympique (fleuret, sabre, épée) et sabre laser
 - C. 1 arme olympique (fleuret, sabre, épée) et escrime artistique

ORGANISATION DE LA FORMATION

Une formation théorique nécessaire à l'acquisition des connaissances de base pour s'occuper un emploi de niveau 4.

Une formation technique : pratique de différentes activités, utilisation de différents supports d'animation dans les trois champs du BPJEPS "escrime pour tous".

Une formation pratique, sur le terrain et en alternance.

Volume horaire : 600 heures en formation au sein de l'IFFE (416h en présentiel et 184h en distanciel) et 350 heures à minima en structure d'alternance

Le format de la formation, s'articule sur des cours en présentiel et en distanciel obligatoires.

Les candidats bénéficieront de la **formation et certification para escrime**



B.P.J.E.P.S

ÉDUCATEUR SPORTIF

"ESCRIME POUR TOUS"

Niveau 4
RNCP



CONDITIONS D'ACCÈS

Pour accéder à la formation, vous devez :

- Avoir 18 ans.
- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité escrime.
- Fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté.

Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) comprenant à une arme olympique choisie :

- Leçon prise entre 8 et 10 minutes
- 3 matchs d'une durée max de 3 minutes
- Arbitrer 3 matchs à une arme



CALENDRIER

- Date limite de dépôt des dossiers :** 9 Novembre 2026
- Tests d'Exigences Préalables :** 26 Novembre 2026
- Positionnement :** 26 Novembre 2026
- Début de formation :** 5 Janvier 2027



SÉLECTION

Dans le cas d'un trop grand nombre de candidats inscrit à une même session de formation, l'organisme effectuera des tests de sélection sur :

- ✓ Le niveau de connaissance de l'activité sur une épreuve écrite et son projet professionnel
- ✓ Oral de 10 minutes portant sur la motivation du candidat
- ✓ Obtenir la validation des tests d'exigences préalables

Tests d'Exigences préalables



COÛT DE LA FORMATION

Les frais pédagogiques de formation sont de 6 600 € pour la formation du BPJEPS "escrime pour tous".
Les frais de tests d'exigences préalables s'élèvent à 30 €;
Les frais de dossier s'élèvent à 20 €.

Le coût définitif est calculé à l'issue du positionnement, une fois le parcours individualisé de formation établi.
Le règlement peut être échelonné sur toute la durée de la formation.

Prise en charge financière possible :



Pour devis : prendre contact avec IFFE

@ CONTACT

Renseignements et inscriptions :

Maéva Le blanc, responsable administrative de la formation
maeva.leblanc@ffescrime.fr
Magali Carrier, coordinatrice du BPJEPS
magali.carrier@ffescrime.fr

